



4

Chapitre 4

Niveau 2 de la CITE 2011 :

Premier cycle de l'enseignement secondaire

Les programmes du premier cycle de l'enseignement secondaire sont destinés à poser les fondements d'un vaste ensemble de matières et à préparer les enfants et les jeunes à des études plus spécialisées dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et à des niveaux d'enseignement plus élevés. Le début – ou la fin – du premier cycle de l'enseignement secondaire implique souvent un changement d'établissement pour les jeunes élèves, ainsi qu'un changement dans le type d'instruction.

Les programmes classés au niveau 2 de la CITE peuvent être désignés de plusieurs manières, par exemple : école secondaire ou collège (cycle 1/premières années d'études), école secondaire inférieure, école moyenne ou *junior high school*. Si un programme couvre les niveaux 1 et 2 de la CITE, les expressions « enseignement fondamental » ou « enseignement de base » (second cycle/dernières années d'études du programme) sont souvent utilisées. En vue de la comparabilité internationale, l'expression « premier cycle de l'enseignement secondaire » est utilisée afin de qualifier le niveau 2 de la CITE.



DESCRIPTION

Définition

(§139)¹ Les programmes du niveau 2 de la CITE, ou « premier cycle de l'enseignement secondaire », sont généralement destinés à compléter les acquis scolaires du niveau 1 de la CITE. Dans la plupart des cas, l'objectif est d'établir la base d'un apprentissage tout au long de la vie et d'un développement humain que les systèmes éducatifs pourront enrichir par de nouvelles possibilités d'éducation. Certains systèmes éducatifs peuvent offrir des programmes d'enseignement professionnel du niveau 2 de la CITE afin d'enseigner des compétences pertinentes pour le marché du travail.

(§140) À ce niveau, les programmes s'organisent généralement en une structure davantage orientée vers les matières enseignées et introduisent des concepts théoriques sur une variété de sujets. Les enseignants possèdent pour la plupart des qualifications pédagogiques dans des matières spécifiques. Plus fréquemment que dans le niveau 1 de la CITE, une classe d'élèves peut avoir plusieurs enseignants disposant chacun de connaissances spécialisées dans les matières qu'ils enseignent.

Critères de classification (§143)

Critères principaux

- a) Point de transition vers un enseignement davantage orienté vers les matières

(§144) La limite entre les niveaux 1 et 2 de la CITE coïncide avec le [premier] point de transition à partir duquel l'enseignement orienté vers les matières est privilégié dans les systèmes éducatifs.

- b) Critères d'admission

(§145) Ce niveau impose l'achèvement du niveau 1 de la CITE ou la capacité d'étudier un contenu de niveau 2 de la CITE au travers d'un enseignement préalable et d'expériences personnelle et professionnelle. Il est possible qu'un achèvement complet du niveau 1 de la CITE ou un niveau de réussite spécifique soit exigé pour avoir accès à certains ou à la totalité des programmes du niveau 2 de la CITE.

- c) Durée cumulée depuis le début du niveau 1 de la CITE

(§146) Le niveau 2 de la CITE prend fin après 8 à 11 ans d'enseignement après le début du niveau 1 de la CITE.

Critères subsidiaires

- a) Âge normal d'entrée

(§141) Le niveau 2 de la CITE commence après quatre à sept ans d'enseignement de niveau 1 de la CITE. Les élèves accèdent généralement au niveau 2 de la CITE lorsqu'ils ont entre 10 et 13 ans.

- b) Qualifications des enseignants et organisation de l'enseignement par enseignants spécialisés

(§147) Le type de qualification des enseignants peut être différent si l'on compare le niveau 2 de la CITE au niveau 1 de la CITE. Les enseignants du niveau 2 de la CITE sont souvent spécialisés dans une ou plusieurs matières, ainsi qu'en pédagogie. De plus, l'organisation de l'enseignement peut différer de celle du niveau 1 de la CITE puisqu'il y a plus souvent plusieurs enseignants pour une classe qui enseignent chacun son ou ses domaines de spécialisation.

- c) Relation avec la scolarité obligatoire

(§148) Dans de nombreux systèmes éducatifs caractérisés par une scolarité obligatoire légalement instituée, la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire coïncide avec la fin de l'enseignement (général) obligatoire.



Dimensions complémentaires

(§152) Deux dimensions permettent de distinguer les programmes éducatifs du niveau 2 de la CITE :

(§153) Orientation du programme :

- Général ; et
- Professionnel.

(§154) Achèvement de niveau :

- *Non achèvement du niveau 2 de la CITE* : programmes terminaux (ou succession de programmes) courts d'une durée de moins de deux ans appartenant au niveau 2 de la CITE ou qui se terminent après moins de huit années en durée cumulée d'enseignement depuis le début du niveau 1 de la CITE.
- *Achèvement partiel du niveau 2 de la CITE* : programmes qui représentent une durée d'au moins deux ans dans le niveau 2 de la CITE et une durée cumulée d'au moins huit années depuis le début du niveau 1 de la CITE. Ces programmes appartiennent à une succession de programmes de niveau 2 de la CITE sans toutefois constituer le dernier programme de cette succession à ce niveau.
- *Achèvement du niveau 2 de la CITE sans accès direct à des niveaux plus élevés de la CITE* : programmes d'une durée d'au moins deux ans au niveau 2 de la CITE qui se terminent après au moins huit années en durée cumulée d'enseignement depuis le début du niveau 1 de la CITE mais qui ne donnent pas un accès direct au niveau 3 de la CITE.
- *Achèvement du niveau 2 de la CITE avec accès direct à un niveau plus élevé de la CITE* : tout programme donnant un accès direct au niveau 3 de la CITE quelle que soit sa durée dans le niveau ou sa durée cumulée depuis le début du niveau 1 de la CITE.

CORRESPONDANCES ENTRE LA CITE 2011 ET LA CITE 1997

La couverture du niveau 2 de la CITE est identique dans les révisions 1997 et 2011 de la CITE.

Les dimensions complémentaires du niveau 2 de la CITE sont différentes dans la dernière version de la CITE. (§278)

a) Orientation du programme

La CITE 1997 définit trois types d'orientation : général, préprofessionnel et professionnel. La CITE 2011 ne propose que deux orientations au niveau 2 de la CITE : général et professionnel. Les programmes classés au préalable dans la catégorie préprofessionnelle (CITE 1997) ne permettent pas l'obtention de certifications pertinentes pour le marché du travail et de ce fait sont maintenant classés pour la plupart dans l'enseignement général.

b) Achèvement de niveau et programme de destination

La CITE 1997 classe les programmes en fonction des programmes et des niveaux auxquels ils devaient donner accès (le programme de destination). Au niveau 2 de la CITE, trois destinations étaient définies :

- Les programmes A, donnant accès au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, aux niveaux 3A ou 3B de la CITE 1997 (programmes avec accès direct à l'enseignement supérieur) ;
- Les programmes B, donnant accès au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, au niveau 3C, mais pas aux niveaux 3A ou 3B de la CITE 1997 (programmes avec accès à l'enseignement post-secondaire non-supérieur seulement, ou au marché du travail) ; et
- Les programmes C, sans accès direct au deuxième cycle de l'enseignement secondaire (c'est-à-dire des programmes terminaux menant au marché du travail).

La CITE 2011 classe les programmes selon le type d'achèvement du niveau et l'accès à d'autres programmes et niveaux. Les destinations A et B de la CITE 1997 ont été assimilées en une seule catégorie dans la CITE 2011 : achèvement (complet) du niveau 2 de la CITE 2011 avec accès direct au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. La destination C de la CITE 1997 se subdivise en trois catégories dans la CITE 2011 :

- achèvement (complet) du niveau 2 de la CITE 2011 sans accès direct au deuxième cycle de l'enseignement secondaire ;
- achèvement partiel du niveau 2 de la CITE 2011 sans accès direct au deuxième cycle de l'enseignement secondaire ; et
- insuffisant pour un achèvement ou un achèvement partiel du niveau 2 de la CITE 2011.



DIRECTIVES POUR LA CLASSIFICATION DES PROGRAMMES ET DE LEURS CERTIFICATIONS AU NIVEAU 2 DE LA CITE

Les programmes du premier cycle de l'enseignement secondaire sont destinés à poser les fondements d'un vaste ensemble de matières et à préparer les enfants et les jeunes à des études plus spécialisées du second cycle de l'enseignement secondaire et à des niveaux d'enseignement plus élevés. Le début – ou la fin – du premier cycle de l'enseignement secondaire implique souvent un changement d'établissement pour les jeunes élèves, ainsi qu'un changement dans le type d'instruction. Les programmes du premier cycle du secondaire se fondent sur l'enseignement primaire et comprennent généralement des cours davantage orientés vers les matières enseignées qu'au niveau primaire. Généralement, tous les élèves suivent le même programme d'études et ont peu ou pas de choix concernant les matières à étudier. Lorsqu'ils terminent le premier cycle de l'enseignement secondaire, les jeunes sont supposés avoir une base solide dans les matières fondamentales (généralement la lecture et l'écriture, les mathématiques, l'histoire, la géographie, les sciences et souvent une langue étrangère ou une seconde langue ; l'art, la musique et l'éducation physique peuvent aussi faire partie du programme d'études).

Dans certains systèmes éducatifs, les programmes peuvent se différencier par leur orientation, bien que cela soit plus fréquent dans le second cycle de l'enseignement secondaire.

Les programmes professionnels, quand ils existent à ce niveau, offrent généralement des options aux jeunes qui souhaitent se préparer à une entrée directe sur le marché du travail dans des emplois peu ou semi-qualifiés (**Exemples Groupe 1**). Ils peuvent aussi constituer la première étape de l'enseignement professionnel, donnant accès à des programmes professionnels plus avancés dans le second cycle de l'enseignement secondaire (**Exemples Groupe 2**).

Dans la plupart des systèmes éducatifs, la grande majorité des élèves sont inscrits dans des programmes généraux du premier cycle du secondaire destinés à les mener vers le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (**Exemples Groupe 3**).

Le niveau 2 de la CITE comprend également les programmes éducatifs pour adultes, dont le contenu est similaire à celui de l'enseignement délivré à ce niveau (par exemple des programmes permettant aux adultes d'acquérir les compétences fondamentales nécessaires à la poursuite de l'apprentissage), et des programmes éducatifs pour les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux (par exemple des handicaps, des difficultés ou des désavantages) (**Exemples Groupe 4**).

Il existe aussi des programmes de seconde chance ou de réintégration qui révisent les matières déjà abordées dans les programmes du premier cycle du secondaire ou offrent des options à des jeunes qui sinon risqueraient de quitter l'école sans certification (**Exemples Groupe 5**). Ils peuvent aussi offrir aux jeunes des opportunités de changer de filière ou d'accéder à une profession nécessitant une certification de fin de premier cycle du secondaire à laquelle leurs études en cours ne leur donnent pas droit. Ces programmes sont classés dans le niveau 2 de la CITE (§156).

À ce niveau, il existe également des programmes visant l'intégration des migrants – adultes et jeunes (**Exemples Groupe 6**).

Par le passé, la fin de ce niveau coïncidait souvent avec la fin de la scolarité obligatoire ; aujourd'hui, de plus en plus de pays étendent la scolarité obligatoire jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les programmes du premier cycle du secondaire durent entre deux et cinq ans, trois ans étant la durée la plus fréquente. Les programmes de ce niveau peuvent être plus courts dans certains pays où il peut exister une succession de programmes dans le niveau. Les programmes séquentiels sont moins communs dans le premier cycle du secondaire que dans le deuxième cycle du secondaire, mais ils peuvent exister en cas de transfert d'un établissement à l'autre pendant les études de ce niveau – par exemple quand les écoles de base couvrent huit années d'études ou plus au-delà du niveau primaire.

Programmes couvrant le premier cycle de l'enseignement secondaire et un autre niveau de la CITE

Il faut être particulièrement attentif aux programmes couvrant le premier cycle de l'enseignement secondaire et les niveaux précédents ou postérieurs. Dans ces cas, seuls les années d'études, phases ou cycles correspondant aux critères des niveaux respectifs (niveau 1, 2 ou 3 de la CITE) doivent être classés dans ces niveaux. (§149)



NIVEAU D'ÉDUCATION ATTEINT AU NIVEAU 2 DE LA CITE

À l'instar de l'enseignement primaire, les programmes du premier cycle du secondaire ne mènent pas toujours à une certification finale reconnue – surtout quand le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont proposés dans le même établissement ou quand la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire ne coïncide pas avec la fin de la scolarité obligatoire. Dans ce cas, d'autres formes de **reconnaissance formelle** de l'achèvement complet du programme ou du niveau peuvent être utilisées en vue de déterminer le niveau d'éducation atteint. Il peut s'agir d'une confirmation formelle de fréquentation pendant l'entièreté de la dernière année du programme ou le droit d'accéder à des programmes ou des niveaux plus élevés.

En vue de mesurer le niveau d'éducation atteint, la CITE 2011 opère une distinction entre achèvement complet et partiel du premier cycle de l'enseignement secondaire, bien que l'achèvement partiel soit rare à ce niveau.

La CITE subdivise les programmes menant à un achèvement complet du premier cycle de l'enseignement secondaire entre ceux donnant accès au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et ceux ne le donnant pas. Les deux sont toutefois considérés comme un achèvement du premier cycle du secondaire. Ce dernier groupe comprend habituellement des programmes professionnels qui sont souvent destinés à des élèves plus âgés que l'âge théorique pour le premier cycle de l'enseignement secondaire.

L'achèvement partiel d'un niveau a une signification très spécifique et n'est pas synonyme d' « études incomplètes » ou d' « études limitées » à ce niveau. Un programme menant à l'achèvement partiel d'un niveau est un programme décernant une certification reconnue ou une autre confirmation formelle octroyée par les autorités nationales compétentes pour l'éducation en reconnaissance de l'achèvement complet du programme. Ce programme appartient à une succession de programmes de niveau 2 de la CITE sans toutefois constituer le dernier programme de cette succession à ce niveau. Le programme doit également représenter au moins huit années en durée cumulée d'enseignement depuis le début de l'enseignement primaire et au moins deux années d'enseignement (cumulé) dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (**Exemples Groupe 7**). Veuillez noter que l'achèvement partiel d'un niveau est également différent de la sous-catégorie 'non achèvement du niveau'. Cette dernière s'applique à des programmes ne satisfaisant pas les exigences de durée pour un achèvement partiel ou complet de niveau et menant donc à un niveau d'éducation atteint inférieur à celui du programme (voir **Exemples Groupe 8**).

Dans le premier cycle du secondaire, l'achèvement partiel d'un niveau se produit le plus souvent en cas de changement d'établissement au cours du niveau. Dans le cadre du processus de transition d'un établissement à un autre, les pays peuvent organiser des évaluations ou des examens formels qui mesurent les progrès des élèves et mènent à la reconnaissance de l'achèvement complet du programme d'enseignement national concerné.

(§159) En ce qui concerne le niveau d'éducation atteint, les certifications reconnues des programmes du niveau 2 de la CITE considérés comme insuffisants pour être pris en compte comme un achèvement ou un achèvement partiel du niveau 2 de la CITE sont classées dans le niveau 1 de la CITE.

(§160) De même, les certifications reconnues des programmes du niveau 3 de la CITE considérés comme insuffisants pour être pris en compte comme un achèvement ou un achèvement partiel du niveau 3 de la CITE sont classées dans le niveau 2 de la CITE.

Si le programme ne mène pas à des certifications reconnues (ou si l'achèvement complet n'est pas reconnu formellement d'une autre façon par les autorités nationales compétentes), le concept d'achèvement partiel d'un niveau ne s'applique pas. Dans ce cas, le niveau d'éducation atteint de niveau 2 de la CITE ne peut être appliquée qu'à la fin de la succession complète de programmes, lorsque la certification ou la confirmation formelle correspondante marquant l'achèvement complet est obtenue.

Les programmes du niveau 2 de la CITE qui ne donnent pas un accès direct au niveau 3 de la CITE et représentent un nombre d'années d'études moindre, soit depuis le début de l'enseignement primaire (c'est-à-dire moins de huit ans) soit dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (c'est-à-dire moins de deux ans) ou les deux, sont considérés comme insuffisants pour un achèvement partiel ou complet du premier cycle de l'enseignement secondaire, et font que le niveau d'éducation atteint est l'enseignement primaire (**Exemples Groupe 8**).



Les utilisateurs de la classification souhaitant répartir les résultats selon un ensemble de catégories de niveau d'éducation atteint plus simplifié que cela n'est acceptable dans la CITE-A peuvent se voir dans l'obligation de décider comment traiter l'achèvement partiel d'un niveau. Selon le principal objectif des analyses à effectuer, deux approches différentes sont possibles :

- (i) Certains utilisateurs voudraient savoir quel pourcentage de la population concernée a achevé chaque niveau d'enseignement de la CITE avec succès. Pour cela, ils doivent classer l'achèvement partiel d'un niveau au niveau inférieur au niveau d'études (c'est-à-dire au niveau primaire dans le cas de l'achèvement partiel du premier cycle de l'enseignement secondaire).
- (ii) D'autres utilisateurs voudraient mesurer au moins certaines études réussies et reconnues à un niveau donné – notamment lorsque cela représente un point de transition important dans le système éducatif ou la première obtention d'un diplôme dans un niveau de la CITE donné. Pour cela, ils doivent classer l'achèvement partiel d'un niveau au niveau CITE du niveau d'éducation (c'est-à-dire au niveau du premier cycle de secondaire en cas d'achèvement partiel du premier cycle de l'enseignement secondaire).

Les deux approches sont valables. Il incombe à l'utilisateur/l'analyste de décider de l'approche la plus appropriée en fonction des circonstances. Il est recommandé que le traitement de l'achèvement partiel utilisé pour le calcul des indicateurs sur le niveau d'éducation atteint soit indiqué par des métadonnées accompagnant ces statistiques.

EXEMPLES DE PROGRAMMES ET DE CERTIFICATIONS CLASSÉS AU NIVEAU 2 DE LA CITE

(§142) Les programmes destinés à être classés au niveau 2 de la CITE peuvent être désignés de plusieurs manières, par exemple : *école secondaire ou collège (cycle 1/premières années d'études)*, *école secondaire inférieure*, *école moyenne ou junior high school*. Si un programme couvre les niveaux 1 et 2 de la CITE, les expressions « enseignement fondamental » ou « enseignement de base » (seconde phase /dernières années d'études du programme) sont souvent utilisées. En vue de la comparabilité internationale, l'expression « premier cycle de l'enseignement secondaire » est utilisée afin de qualifier le niveau 2 de la CITE.

Exemples Groupe 1 :

Programmes professionnels destinés aux jeunes souhaitant se préparer à une entrée directe sur le marché du travail dans des emplois peu ou semi-qualifiés [CITE-P : 251 ou 253 ; CITE-A : 100 ou 253]

Tunisie – (Certificat de compétence). L'accès à ce programme exige l'achèvement de l'Année d'études 7, la première année d'études du premier cycle de l'enseignement secondaire. Il s'agit d'un programme d'enseignement professionnel de deux ans menant au Certificat de compétence, qui donne uniquement accès au marché du travail. (CITE-P/CITE-A : 253)

Exemples Groupe 2 :

Programmes professionnels préparant à une entrée directe sur le marché du travail mais donnant également accès aux programmes du deuxième cycle du secondaire [CITE-P : 254 ; CITE-A : 254]

Bulgarie – *Profesionalni programi- parva stepen na profesionalna kvalifikatsiya sled 6 ili 7 klas* (Programme professionnel pour une certification professionnelle de premier niveau après achèvement de l'Année d'études 6 ou 7). Les élèves accèdent à ce programme après avoir achevé deux années au niveau 2 de la CITE. Le programme dure deux à trois ans et mène à deux certifications : réussite de l'éducation de base (donnant accès au niveau 3 de la CITE) et certification professionnelle de premier niveau. (CITE-P/CITE-A : 254)

Liban – (Aptitude professionnelle). Ce programme professionnel de deux ans exige au minimum l'achèvement de la première année du premier cycle de l'enseignement secondaire. Après un achèvement complet, les sortants se voient attribuer le Certificat d'aptitude professionnelle, qui ouvre les portes du marché du travail et donne accès à des niveaux d'enseignement plus élevés. (CITE-P/CITE-A : 254)

Pays-Bas – *WEB-assistentenopleiding* (Enseignement professionnel : formation au niveau d'assistant (niveau 1)). Il s'agit de programmes éducatifs à temps plein ou partiel se déroulant à l'école ou en système double et destinés aux élèves de 16 ans et plus. (Les programmes à temps partiel sont uniquement accessibles aux élèves de 18 ans et plus.) Les



programmes à temps plein dure généralement un an et débouche sur le *MBO niv. 1: assistent* (Certificat d'enseignement professionnel secondaire, niveau assistant). Les personnes ayant achevé avec succès le programme peuvent poursuivre leurs études dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, mais la plupart d'entre eux entrent sur le marché du travail. (CITE-P/CITE-A : 254)

Exemples Groupe 3 :
Programmes généraux donnant accès au deuxième cycle de l'enseignement secondaire
[CITE-P : 244 ; CITE-A : 244]

Australie – *École secondaire : 1^{er} cycle*. Le premier cycle de l'école secondaire dure trois ou quatre ans, selon la durée de l'école primaire dans l'état concerné, et se termine par l'octroi du Certificat de l'Année 10. Les élèves suivent un programme scolaire général qui donne l'opportunité de poursuivre ses études. (CITE-P/CITE-A : 244)

Égypte – (Enseignement préparatoire). Il s'agit d'un programme post-primaire général de trois ans. Lors de son achèvement, les élèves reçoivent le certificat d'éducation de base. Les élèves peuvent ensuite accéder à des programmes éducatifs généraux ou professionnels du second cycle de l'enseignement secondaire. (CITE-P/CITE-A : 244)

Allemagne – *Sekundarbereich I mit Qualifikation für weiterführende Bildungsgänge* (Écoles du premier cycle du secondaire donnant accès aux programmes généraux du deuxième cycle du secondaire). Ce programme (Années d'études 5 à 9 ou 10) qui succède aux quatre années de l'école primaire se caractérise par le commencement d'un programme d'études davantage axé sur les matières. Les personnes qui achèvent le programme avec succès ont le droit de poursuivre leurs études dans les établissements du deuxième cycle du secondaire général (*Gymnasiale Oberstufe*) qui préparent les élèves aux programmes de la CITE 6 ou 7. (CITE-P/CITE-A : 244)

Inde – *Deuxième cycle de primaire (Années d'études VI à VIII)*. L'accès au programme éducatif général de trois ans exige un certificat de primaire, décerné à l'achèvement complet du programme de l'enseignement primaire de six ans (CITE 1). Les élèves ayant achevé le deuxième cycle de l'enseignement primaire reçoivent le certificat du deuxième cycle de primaire, qui donne accès au programme du deuxième cycle de secondaire (CITE 3). (CITE-P/CITE-A : 244)

Slovénie – *Osnovnošolsko izobraževanje (7.-9. razred)* (Éducation de base (Années d'études 7 à 9)). Il s'agit d'un programme de trois ans menant au *Zaključno spričevalo (osnovne šole)* (Certificat d'achèvement de l'école de base obligatoire) qui donne un accès direct à des programmes du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En général, les élèves débutent le programme à 12 ans, après avoir achevé l'enseignement primaire avec succès. (CITE-P /CITE-A : 244)

Îles Salomon – *Junior Secondary Education* (Premier cycle de l'enseignement secondaire, Années 1-3) Il s'agit d'un programme éducatif général de trois ans qui débute après l'achèvement complet du Standard 6 (qui marque la fin de l'enseignement primaire). Au terme du programme, les élèves passent le *National Form 3 Examination (NF3)* donnant accès au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. (CITE-P/CITE-A : 244)

Exemples Groupe 4 :
Éducation des adultes enseignant les compétences fondamentales nécessaires à la poursuite de
l'apprentissage et programmes du niveau 2 de la CITE pour les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux
[CITE-P : 243, 244, 253 ou 254 ; CITE-A : 243, 244, 253 ou 254]

Belgique (Communauté flamande) – *Buitengewoon secundair onderwijs – opleidingsvorm 1 en 2* (Enseignement secondaire spécial – types 1 et 2). Ce programme s'adresse aux enfants ayant besoin d'une aide spéciale, temporairement ou de manière permanente. Dans l'enseignement secondaire spécial, l'enseignement s'organise en fonction du type de handicap et des possibilités de l'élève. L'enseignement de type 1 fournit un enseignement social visant l'intégration de l'élève dans un environnement protégé. L'enseignement de type 2 fournit un enseignement général et social visant l'intégration de l'élève dans un environnement de vie et de travail protégé. (CITE-P/CITE-A : 253)

Allemagne – *Sekundarbereich I, Abendschulen* (Cours du soir du premier cycle du secondaire). Ce programme (d'une durée d'un ou deux ans) est destiné aux adultes n'ayant aucune certification du niveau 2 de la CITE ou une certification faible (par exemple *Hauptschulabschluss*) et souhaitant obtenir une certification plus élevée du premier cycle du secondaire (le plus souvent le *Mittlerer Schulabschluss*). (CITE-P/CITE-A : 244)



Koweït – (Cycle intermédiaire pour adultes). Ce programme éducatif formel pour adultes cible normalement les adultes de 15 ans et plus ayant achevé l'enseignement primaire. À l'instar du cycle intermédiaire initial (premier cycle du secondaire), le programme a une durée théorique de quatre ans. Après un achèvement complet, les élèves peuvent accéder aux programmes éducatifs pour adultes du deuxième cycle du secondaire. (CITE-P/CITE-A : 244)

Mexique – *Capacitación para el trabajo* (Formation professionnelle du premier cycle du secondaire). La durée usuelle de ces programmes est de deux ans, bien qu'il existe également des programmes plus longs ou plus courts. Les élèves de ces programmes sont généralement des adultes. Le programme vise à former des personnes (15 ans et plus) en vue de leur donner accès au monde du travail. (CITE-P/CITE-A : 243)

Exemples Groupe 5 :

Programmes de seconde chance ou de réintégration pour les élèves n'ayant pas encore achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire [CITE-P : 243, 244, 253 ou 254 ; CITE-A : 243, 244, 253 ou 254]

Irlande – *Youthreach (Foundation Level)*. Il s'agit d'un programme général de deux ans destiné aux personnes qui quittent l'enseignement sans certification. Le certificat est disponible dans un éventail de niveaux, y compris un *Junior Certificate* pour le premier cycle du secondaire. (CITE-P/CITE-A : 244)

Maroc – (Formation professionnelle : niveau spécialisation). Ce programme est accessible aux élèves en sixième année de l'enseignement primaire ayant au moins 15 ans. Ce programme de deux ans prépare les élèves à rejoindre le marché du travail. En outre, il donne accès aux programmes des niveaux d'éducation plus élevés (CITE 3). (CITE-P/CITE-A : 254)

République slovaque² – *Praktická škola* (École pratique). Il s'agit d'un programme général d'un à trois ans fournissant un enseignement et une formation à des activités professionnelles simples destinés à donner une seconde chance aux jeunes ayant déjà participé à un cycle complet du premier cycle de l'enseignement secondaire. Les entrants ont généralement 15 ans ou plus. Le contenu n'est pas suffisamment complexe pour être classé dans le second cycle de l'enseignement secondaire. Il mène au *Vysvedčenie* (Certificat). (CITE-P/CITE-A : 243)

Exemples Groupe 6 :

Programmes destinés à l'intégration des nouveaux migrants [CITE-P : 241, 243, 244, 253 ou 254 ; CITE-A : 100, 243, 244, 253 ou 254]

Belgique (Communauté flamande) – *Onthaalklas voor anderstalige nieuwkomers* (Classe d'accueil pour immigrants). L'enseignement d'accueil vise les primo-arrivants en Belgique parlant à peine le néerlandais. Le principal objectif est l'apprentissage du néerlandais et l'intégration des participants dans le type d'enseignement secondaire et le domaine d'étude les mieux adaptés possibles à leurs capacités individuelles. Le programme d'études de l'année d'accueil se concentre principalement sur l'acquisition du néerlandais. Une personne peut accéder à la classe d'accueil quand elle satisfait les critères suivants : 1) avoir au moins 12 ans et pas plus de 18 ans au 31 décembre après le début de l'année scolaire ; 2) être un primo-immigrant (au maximum un an de résidence en Belgique) ; 3) avoir une langue maternelle ou une langue parlée à domicile qui ne soit pas le néerlandais ; 4) ne pas avoir une connaissance suffisante du néerlandais pour suivre les cours dans l'enseignement général ; et 5) être inscrit depuis neuf mois au maximum dans un établissement ayant le néerlandais comme principale langue d'instruction. (CITE-P : 241 ; CITE-A : 100)

Luxembourg – *Classes d'accueil (ACCU) (12-15 ans)* et *Classes d'insertion pour jeunes adultes (CLIIJA) (16-17 ans)*. Il s'agit de programmes généraux d'un an destinés à préparer les jeunes venant d'arriver de l'étranger à entrer dans le système scolaire normal, soit dans le premier cycle du secondaire (*Classes d'accueil (ACCU) (12-15 ans)*), soit dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (*Classes d'insertion pour jeunes adultes (CLIIJA) (16-17 ans)*). (CITE-P : 241/CITE-A : 100 et CITE-P/CITE-A : 244 respectivement)

Norvège – *Introduksjonsordning og opplæring i norsk og samfunnskunnskap for nyankomne innvandrere* (Programme d'initiation à la langue norvégienne et à la vie en société pour les nouveaux immigrants). Le programme dure jusqu'à deux ans et mène au *Fullført introduksjonsprogram* (Certificat de langue norvégienne et d'études civiques pour les immigrants adultes). Il ne donne pas accès à des niveaux d'éducation plus élevés. (CITE-P : 241 ; CITE-A : 100)



Exemples Groupe 7 :

Programmes et certifications ayant pour résultat l'achèvement partiel d'un niveau [CITE-P : 242 ou 252 ; CITE-A : 242 ou 252]

Lituanie – *Profesinio mokymo programa, skirta asmenims, neturintiems pagrindinio išsilavinimo* (Programmes d'enseignement professionnel pour les personnes n'ayant pas d'éducation de base). Après l'achèvement de l'enseignement primaire, les élèves peuvent accéder à ce programme de deux ans qui conduit à un certificat de qualification professionnelle permettant aux élèves de poursuivre leur éducation dans d'autres programmes du premier cycle de l'enseignement secondaire qui, à leur terme, donnent accès au second cycle de l'enseignement secondaire. (CITE-P/CITE-A : 252)

Exemples Groupe 8 :

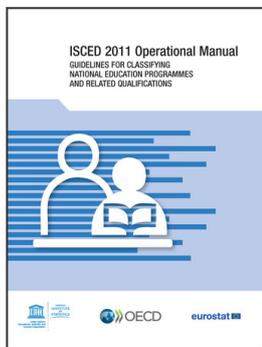
Programmes du niveau 2 de la CITE insuffisants pour un achèvement de niveau, avec donc un niveau d'éducation atteint correspondant au niveau 1 de la CITE [CITE-P : 241 ou 251 ; CITE-A : 100]

Algérie – (Formation professionnelle spécialisée). Ce programme d'un an est destiné à préparer les jeunes adolescents à un accès direct au marché du travail. Le programme est accessible aux jeunes âgés au moins de 11 ans capables de lire et d'écrire. À l'achèvement du programme, les élèves reçoivent un certificat de fin d'études, considéré localement comme supérieur à l'enseignement primaire mais inférieur au premier cycle du secondaire. Le programme est considéré comme insuffisant pour un achèvement de la CITE 2. (CITE-P : 251 ; CITE-A : 100)

Estonie – *Põhihariduse nõudeta kutseõpe* (Enseignement professionnel pour les personnes n'ayant pas d'éducation de base et ayant dépassé l'âge de fréquentation obligatoire de l'école). L'âge d'entrée dans ce programme va de 17 à 19 ans environ et sa durée est de six mois à deux ans et demi. Le critère d'admission à ce programme est l'achèvement de la CITE 1. Les élèves obtiennent un certificat de fin d'enseignement professionnel qui est considéré comme supérieur au niveau 1 de la CITE mais aussi comme insuffisant pour une classification comme une certification du niveau 2 de la CITE. (CITE-P : 251 ; CITE-A : 100)

Notes

1. Les numéros de paragraphe constituent des références à la classification CITE 2011. Pour plus de détails, veuillez consulter le Guide du lecteur.
2. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et l'Union européenne (UE) utilisent « Slovaquie » comme dénomination officielle pour la « République slovaque ».



Extrait de :

ISCED 2011 Operational Manual

Guidelines for Classifying National Education Programmes and Related Qualifications

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264228368-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Eurostat/Institut de statistique de l'UNESCO (2016), « Niveau 2 de la CITE 2011 : Premier cycle de l'enseignement secondaire », dans *ISCED 2011 Operational Manual : Guidelines for Classifying National Education Programmes and Related Qualifications*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264248823-6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.